

LA VIE DANS LA HAUTE VALLEE DE L'ADOUR AU XVIII^e SIECLE

Bien avant le Cirque de Gavarnie, le site emblématique des Pyrénées françaises fut, durant plusieurs siècles, la haute vallée de l'Adour. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, les voyageurs n'ont pas de mots assez forts pour la célébrer : « vallée heureuse », « vallée de Tempé », « nouvelle Arcadie », « Champs Elysées modernes », « apparition anticipée du monde futur »... C'est Louis de Froidour, grand maître des Eaux et forêts qui, le premier, vers 1680, a laissé éclater son enthousiasme : « Figurez-vous, écrit-il, que cette vallée contient au moins huit cents feux ; qu'il ne s'y dépouille pas un grain de blé, pas un grain de raisin, ni fruit quelconque ; que toute la richesse ne consiste qu'en bestiaux (...) et que tout le monde y est riche »¹. Mais ce pays n'est pas seulement décrit comme un « pays de Cocagne » où la nature se montre particulièrement généreuse pour ses habitants, il est également dépeint comme une contrée où règnent harmonie et paix entre tous : « Il n'est possible, s'émerveille en 1765, un Bordelais en cure à Bagnères, ni de peindre ni de décrire la qualité des eaux, la fécondité du terrain, la vigueur des plantes de ce vallon charmant. Chaque pas que je fais en avant présente à mon avidité des merveilles nouvelles. Depuis le bas de la vallée jusqu'au sommet des montagnes, on ne voit qu'habitations occupées par un peuple innombrable. Ici, de nombreux troupeaux bondissent sur l'herbe ou en expriment ce suc nourricier dont leurs mamelles sont surchargées ; là, des milliers d'abeilles distillent le miel qu'elles recueillent abondamment sur des champs immenses de fleurs ; partout des ruisseaux d'une onde pure et vivifiante arrosent ces jardins délicieux, les fertilisent et les distinguent les uns des autres par leur cours invariable, en mettant les propriétaires à l'abri de l'usurpation et de la chicane »². L'engouement est donc total et global. Tout, dans cette vallée est objet d'admiration : le paysage de moyenne montagne (« c'est à l'adoucissement de ses pentes que la vallée de Campan doit l'avantage d'être la plus délicieuse retraite de la vie pastorale » (Ramond)), la spécialisation de son économie dans l'élevage, et l'esprit civique de sa population (« Pour arrêter quelque criminel que ce soit, on ne fait que lui envoyer la clef de la prison afin qu'il aie à s'y rendre » (L. de Froidour)).

Tout cela, bien entendu, est trop beau pour être vrai. Seules les générations rousseauistes à la recherche forcenée d'un paradis

¹ Louis de Froidour, *Mémoire du pays et des états de Bigorre*, publié par Jean Bourdette, Paris-Tarbes, 1892.

² Cité par Serge Briffaud, *Naissance d'un paysage. La montagne pyrénéenne à la croisée des regards XVI^e-XIX^e s.*, AGM Tarbes, CIMA-CNRS Toulouse, 1994, pp. 368-372.

réconciliant parfaitement l'homme et la nature pouvaient s'émerveiller ainsi. Les historiens, ces briseurs de rêve, ont, depuis un demi siècle au moins, dessiné peu à peu un tableau moins idyllique de la haute vallée de l'Adour. Tentons, en quelques pages, de confronter mythes et réalités.

FORETS ET PATURAGES, LES DEUX MAMELLES DE LA VALLEE

En parodiant Sully, l'ami et ministre d'Henri IV, on peut considérer que les forêts et les pâturages furent, durant des siècles, les deux mamelles de la vallée du haut Adour. Cela ne signifie pas pour autant que l'économie valléenne³ se limitait aux seules activités forestières et pastorales. Sur le terroir de Campan, et surtout, plus en aval, sur ceux de Beudéan, Asté et Gerde, on cultivait froment, méteil, avoine, lin et maïs⁴. Quelques valléens travaillaient à l'extraction de la chaux et du marbre, et toutes les femmes fabriquaient des étoffes de laine et de lin. Georges Buisan a bien rappelé les modalités de ces travaux : le broyage, dans un appareil en bois (la « bargo ») des gerbes de lin préalablement chauffées ; le peignage des fibres récupérées, puis le filage et le tissage. Non seulement lin et laine servaient à fabriquer les toiles et les tissus nécessaires à la famille mais une partie de la laine était vendue⁵.

Employant moins de bras que l'artisanat textile, la forêt n'en occupait pas moins une place prépondérante dans l'économie des différentes communautés du haut Adour. Fort étendue, tant à Beudéan qu'à Campan qui comptait de vastes sapinières (Payolle, Niclade...) et hêtraies (Les Coumes, Mourgoueilh...), son utilisation, comme dans toutes les sociétés de montagne, était multiple : pour le chauffage, les constructions, et comme pâturages, durant les saisons intermédiaires. C'est grâce à elle que la multitude de micropropriétaires de la vallée pouvait subsister en usant des droits d'affouage, de marronnage et de pacage. Toute remise en cause de ces droits par les propriétaires des forêts – le roi ou les seigneurs – était considérée comme une atteinte à la survie des habitants les plus modestes et donnaient lieu à des procès⁶ ou à des frondes.

Sans être aussi exclusif que l'indiquait L. de Froidour à la fin du XVII^e siècle, l'élevage représentait l'activité majeure des valléens, notamment l'élevage bovin. Tout était fait pour le maintenir au plus haut niveau possible, car de lui dépendaient les principales ressources de la population, en particulier le beurre

³ Omer Luquet, *La Vie économique dans la vallée de Campan*, Toulouse, 1935.

⁴ L. Lassère, « Le seigneur et la communauté de Beudéan, en 1754, *Bull. Sté Ramond*, 1982, pp. 51-66.

⁵ Martine Dubeau, *L'artisanat en Bigorre au XVIII^e siècle*, Mémoire de maîtrise, Université de Toulouse-Le Mirail, 1973, 131 p.

⁶ Edouard Lynch, *Entre la commune et la nation. Identité communautaire et pratique politique en vallée de Campan (Hautes-Pyrénées) au XIX^e siècle*, AGM-Tarbes, GRHP-Toulouse, 1992, pp.41-61.

(jugé par Guillaume Mauran, au début du XVII^e siècle, « beaucoup meilleur qu'en aucun autre endroit des montagnes de Bigorre »⁷), vendu à des commerçants des coteaux (Cieutat) et de la plaine (Ossun), qui se chargeaient de le commercialiser dans toute la région. Chaque maison possédait d'importants troupeaux de bovins.

Au fond de la vallée et à mi-versant, les prairies faisaient l'objet de bien des soins. Grâce à un système d'irrigation permanente, dont la densité et l'ingéniosité remplissaient d'admiration tous les voyageurs, deux coupes étaient possibles (le foin et le regain), tandis que la troisième pousse était laissée en pacage. Le foin, transporté à dos d'hommes dans de vastes toiles (« estès ») était entassé dans le fenil de robustes granges, aux pignons à redents et au toit de chaume, construites au milieu de chaque grande prairie. Beaucoup plus haut, sur les pâturages d'altitude, des bergers conduisaient, à la belle saison, des troupeaux de vaches. Ils logeaient dans de petites cabanes de pierres ajustées, recouvertes de lauze ou de chaume, qui se regroupaient sur un même espace, le « courtau » sur lequel on rassemblait les bêtes pour les traire, matin et soir. Plus haut encore, paissaient les troupeaux de moutons, visités de temps à autre par les vachers⁸.

Cette rigoureuse organisation permettait de tirer le meilleur parti des ressources naturelles de la vallée et profitait à plein à quelques « bonnes maisons ». Mais, bien des familles vivaient chichement, obligées souvent, les mois d'hiver, d'envoyer l'un des leurs, travailler en Espagne.

UNE SOCIÉTÉ RÉGLEMENTÉE ET HIERARCHISÉE

Compte tenu de l'étroitesse des propriétés - 12 hectares constituant un grand domaine ! -, la coutume successorale visait, comme sur toute la chaîne pyrénéenne, à protéger le patrimoine familial en évitant un trop grand fractionnement au moment des partages. Au XVIII^e siècle, un seul héritier est, en général, désigné ; c'est le premier enfant mâle (ou une fille s'il n'y a pas d'enfant mâle). Mais les cadets reçoivent souvent, ici, une part plus importante que dans d'autres régions d'aînesse intégrale comme la vallée de Barèges⁹ ; en raison, sans doute, de l'aisance plus grande qu'ailleurs, des granges leur sont parfois attribuées, ce qui leur permet de fonder de nouvelles Maisons.

⁷ Guillaume Mauran, *Sommaire description du pais et comté de Bigorre*, Association Guillaume Mauran, Tarbes, 1980, p. 5.

⁸ Georges Buisan, *Hier, en vallée de Campan. Vie montagnarde et communautaire d'un village des Pyrénées centrales*, Tarbes, 1999.

⁹ Joseph Ragon, *Le Droit d'aînesse en Bigorre*, Bagnères-de-Bigorre, 1931 ; Henri Lefebvre, *La Vallée de Campan. Etude de sociologie rurale*, Paris, 1963 ; Georges Buisan, *op.cit.*, pp. 67- 161 – 205.

La Maison reste le pilier de l'organisation sociale et économique. Elle est, à la fois, unité de production, avec terres, habitation, granges-étables, cheptel et droits collectifs, mais aussi, bien sûr, la cellule humaine de base, composée du couple de l'héritier – et, pendant un temps, du couple de ses parents – de ses enfants et de cadets et cadettes non mariées. Au sein de ces « familles-souches », l'autorité de l'héritier est totale tant pour les orientations de l'économie de la Maison que pour les alliances et les rapports avec les autres familles. Dans chaque communauté villageoise, les différentes Maisons s'agrègent autour de quelques « bonnes Maisons », pour former des réseaux de clientèles et d'entraide.

Le groupe des « jeunes », qui constitue le fer de lance du patriotisme villageois, est dense, car l'âge au mariage est tardif : la trentaine pour les hommes, vingt-cinq ans pour les filles. Justement réputé pour son indocilité et son esprit frondeur, le groupe n'en est pas moins respecté par le reste de la population qui tolère des coutumes comme la « roumégou » (barrière symbolique dressée devant les mariés étrangers au village) ou le charivari, qui stigmatise les veufs ou veuves désireux de se remarier.

UN COMBAT INCESSANT POUR LA DEFENSE DES DROITS ET PRIVILEGES

A l'instar de la plupart des communautés pyrénéennes, celles du haut Adour manifestent un acharnement continu à défendre leurs droits et privilèges. Ce combat s'effectue à deux niveaux. Une première série de litiges oppose les communautés à leurs voisines à propos de la possession de terrains (pâturages, forêts...) ou d'abus de droits d'usage. Il existe ainsi une rivalité pluriséculaire entre Campan et les Quatre Veziaux d'Aure, des différends forestiers incessants entre Campan et Asté, et de vieilles querelles entre Campan et les de Gramont, seigneurs d'Asté. Une seconde série de contestations internes concerne les droits exercés par les seigneurs sur les communautés¹⁰. Si, en effet, la tutelle seigneuriale du roi de France sur Campan ne paraît pas écrasante, celle du Baron de Beudéan est, au XVIIIème siècle, décrite comme insupportable par certains habitants. Vers 1730, le Baron aurait « enlevé de gré ou de force ses plus jolies vassales pour les déshonorer » et aurait condamné « à l'éternel crépuscule de ses cachots les pères, frères ou maris qui se permettaient de murmurer »¹¹. En 1754, Henri de Beudéan ayant intenté un procès à la communauté pour avoir pratiqué des défrichements sans paiement de redevances, celle-ci répliquait en contestant l'exercice du droit de Justice, d'une série de redevances en nature, ainsi que des droits de mouture et de taverne. Une trentaine d'années plus tard, le Cahier de doléances

¹⁰ Guillaume Cassou, *La communauté de Beudéan sous le régime féodal*, Mém. de maîtrise, Université de Pau, 2003.

¹¹ L. Lassère, *op. cit.*

de Beudéan réclamait la suppression de la banalité (« les pauvres femmes de Beudéan pleurent tous les jours au retour du moulin sur le petit reste qu'elles en rapportent¹² ») et l'abolition des corvées personnelles. L'inspirateur de ces doléances de 1789 s'était déjà exprimé, six ans plus tôt, en 1783, avec une rare virulence, contre le Seigneur de Beudéan, en répondant à l'Enquête de l'évêque de Gain-Montagnac. Il s'agit d'Alexis Doléac, curé de Beudéan depuis 1775.

UNE FORTE ET REMARQUABLE PERSONNALITÉ : LE CURÉ ALEXIS DOLÉAC

« L'administration féodale, portée à l'excès, se plaignait en 1783 le curé Doléac, a répandu depuis environ vingt-cinq ans un déluge de maux sur cette malheureuse communauté. Nés libres, dans un royaume libre, ses habitants ont été néanmoins toujours traités comme des serfs sous le joug seigneurial. Ils réclament l'affranchissement des servitudes sous lesquelles, ils gémissent, restes odieux de la barbarie des premiers siècles¹³ ». Dans cette même enquête épiscopale de 1783, Alexis Doléac rappelle fièrement son action en vue de la création d'une école : « Il y a à Beudéan, observe-t-il, un maître d'école depuis trois ans seulement. Le despotisme féodal s'était toujours opposé à cet établissement, je l'ai provoqué avec force ; les habitants se cotisent entre eux pour le paiement de son honoraire. J'ai obtenu l'année dernière trente livres de la communauté ».

Doléac est persuadé que, grâce à l'instruction et à l'information, il est possible de faire prendre conscience à ses ouailles qu'en tant qu'être humains, ils n'ont pas seulement des devoirs, mais des droits : « J'ai été forcé, révèle-t-il dans la même enquête, de commencer par apprendre à ces infortunés qu'ils étaient hommes et vivant en société qu'ils étaient appelés à tous les avantages que procure la civilisation ». Lucide, il reconnaît que les « progrès sont d'autant moins avancés (...) (qu'il a) été continuellement occupé par la main oppressive qui tenait (ses) paroissiens aux fers ». Il n'en est pas découragé pour autant : « Cependant, autant que j'ay pu voir dans ces années dégradées et rétrécies par un long et dur esclavage, je crois mes paroissiens susceptibles de beaucoup de bien. Leur cœur est bon et ils ont foncièrement de l'esprit religieux et incapables de méchanceté ».

Contrairement à ce que l'on croyait jusqu'à la publication d'un article récent¹⁴, l'abbé Doléac ne s'en est pas tenu aux seuls

¹² Gaston Balencie, *Cahier de doléances de la sénéchaussée de Bigorre pour les Etats généraux de 1789*, Tarbes, 1925.

¹³ *Questionnaire relatif à l'Etat des paroisses, 1783* :

<http://www.collectionsremarquables.grandtarbes.fr/>

¹⁴ P. Barrère et G. Puyau, « Un insolite supplément au Cahier de doléances du clergé de Bigorre et son instigateur Alexis Doléac, curé de Beudéan », *Bull. Sté Ramond*, 2010, pp. 57-103.

combats contre la réaction seigneuriale et pour la diffusion de l'instruction dans sa paroisse. Des archives¹⁵ récemment exploitées montrent que devenu en avril 1789 leader de la minorité progressiste du clergé de Bigorre (43 prêtres), il réussit à imposer à la majorité une motion et à la faire connaître « au roi et aux Etats généraux » sous la forme d'un « supplément » au cahier de doléances du clergé. Il y demande que soit promulguée « une loi nationale qui défende à tout Français, sous peine d'être réputé infâme, de faire, ni directement ni indirectement la traite des nègres ; et qu'il soit pris, avec des colons d'Amérique, des moyens pour rendre, le plus tôt possible, à ceux qui sont esclaves dans les colonies françaises, la liberté individuelle ». Par cette motion, A. Doléac permet à la Bigorre de compter parmi les rares sénéchaussées et communautés¹⁶ du Midi de la France, à demander l'abolition de la traite et de l'esclavage.

Sans renoncer à sa foi, Alexis Doléac décide de se marier en 1793 et devient père d'une petite « Egalité-Montagnarde ». Rejeté par une partie des habitants de Beaudéan, il semble, en revanche, avoir été bien considéré par une minorité progressiste à laquelle appartenaient sans doute, le curé Grasset (vénéré par Larrey) et le maire François Pébay.

L'exceptionnelle personnalité du curé Doléac et ses combats pour la suppression du système seigneurial, la diffusion du savoir et l'abolition de l'esclavage n'est évidemment pas sans intérêt pour qui tente d'approcher la vie et les mentalités des populations de la haute vallée de l'Adour au XVIIIème siècle. Elle confirme, en effet, que même dans une zone reculée et montagnaise du royaume de France, un vent nouveau s'était alors levé et commençait à souffler ; ce qui nous rappelle que la pérennité des modes de vie ne doit surtout pas nous laisser croire à un immobilisme des esprits.

Jean-François Soulet

Professeur émérite à l'Université de Toulouse-Le Mirail.

¹⁵ *Supplément au cahier de doléances du clergé de la sénéchaussée de Bigorre, fourni par Alexis Doléac, prêtre, curé congruiste de la paroisse de Beaudan, un des douze commissaires de l'assemblée générale du clergé, tenue dans la ville Tarbes, à l'occasion des prochains Etats généraux*, <http://www.pyrenees-pireneus.com/Histoire-Doleances1789-Bigorre.pdf> (page 354).

¹⁶ Les habitants de Bagnères de Bigorre demandent également (article 5 du cahier de doléances) « que l'esclavage des nègres, contrariant les vues de justice et d'humanité qui caractérisent ce siècle, sera supprimé en conciliant cet acte de législation avec les intérêts bien vus des propriétaires » (G. Balencie, *op. cit.*, p. 120). P. Barrère et G. Puyau (*op.cit.*, p. 81) émettent l'hypothèse que Doléac ait pu suggérer cet article aux habitants de Bagnères.